

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 63-413-1931 portant remise de patente à Mme Lacrotte.

n° 63-413-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 avril 1931

Numéro JO

n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro

30 avril 1931

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté du 295 novembre 1929, sur le régime des patentes à la Côte française des Somalis

**Vu** la requête en date du 28 mars 1931, de Mme D. Lacrotte

**Vu** la lettre n° 330 du 3 avril 1931 de l'administrateur commandant le cercle de Djibouti, chef du bureau des contributions

Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 17 avril 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

A rt. 1er —. Remise de trois trimestres de la patente pour laquelle elle était imposée au rôle primitif 1931, soit 270 francs, est faite à Mme D. Lacrotte.

#### Art. 2

— Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.